

Date de dépôt : 11 juin 2013

Rapport

de la Commission de l'énergie et des Services industriels de Genève chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat approuvant le rapport annuel de gestion, le compte de profits et pertes et le bilan des Services industriels de Genève pour l'année 2012

Rapport de M. François Lefort

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission de l'énergie et des Services industriels s'est réunie en deux occasions les 3 et 24 mai 2013 sous la présidence de M. Eric Bertinat.

Les travaux se sont tenus en présence de M. Patrick Baud-Lavigne, secrétaire général adjoint, DSE.

Les procès-verbaux ont été tenus consciencieusement par Mme Margaux Saudan et M. Aurélien Riondel, auxquels nous exprimons notre reconnaissance.

Audition de MM. Marcel Ruegg, directeur financier, et M. Alain Peyrot, président du conseil d'administration des SIG

M. Ruegg fait un point de la situation de l'année 2012 et des événements marquants. L'année 2012 a connu une baisse du prix moyen de l'électricité, en particulier, - 2,4% pour l'utilisation du réseau et - 8,3% pour l'énergie. La première diminution du prix résulte d'une baisse des tarifs d'électricité de basse tension et d'une hausse des tarifs de moyenne tension des entreprises. En effet, les clients en moyenne tension bénéficiaient d'un tarif qui ne couvrait pas les coûts. Les SIG ont ajusté ces tarifs pour être conformes aux directives fédérales. La deuxième résulte de meilleures conditions d'approvisionnement. Les SIG ont maintenu une très forte part du marché

électricité. Seuls 3% des clients ont exercé leur éligibilité en choisissant un autre fournisseur. Les SIG ont inauguré la centrale solaire Palexpo. La vidange de Verbois a été réalisée. La chasse des sédiments fait l'objet d'un conflit avec le partenaire en aval de Verbois, qui réclame 8 MCHF. Ce montant n'est pas inscrit aux comptes. Les programmes d'économie d'énergie des SIG ont permis d'économiser 72 GWh, ce qui représente environ 3% de la consommation genevoise. Les SIG maintiennent un très haut niveau d'investissements sur le réseau, notamment en rénovant le réseau de haute tension.

En ce qui concerne le gaz et la thermique, 52% des besoins de chauffage du canton sont couverts par du gaz ou de la thermique. Le mazout perd chaque année des parts de marché. L'activité thermique présente de très bons résultats et est en forte croissance. Les SIG ont participé à la reprise de la société CGC Energie Holding SA. Ils ont également poursuivi l'extension des réseaux thermiques.

Concernant l'environnement, il y a eu une baisse de la consommation en eau, un peu plus importante que la baisse habituelle de 1% en raison des nombreux mois pluvieux. Trente-deux communes ont confié aux SIG l'exploitation de leur réseau des eaux usées. Il y a eu une hausse des apports de déchets urbains et industriels, ce qui a eu pour conséquence un retour au niveau de 2010. Les SIG connaissent une amélioration des trois activités dans le secteur. Ces activités sont fortement endettées ; la baisse du taux d'intérêt joue un rôle important et la vidange de Verbois n'a pas eu des impacts aussi importants que prévu.

Pour le télécom et les services, la moitié de la population genevoise est raccordable pour la fibre optique. Les SIG construisent ce réseau en partenariat avec Swisscom. Par ailleurs, les SIG fournissent aux entreprises un service d'amélioration de leur performance énergétique. Dans ce cadre, les SIG investissent et sont rémunérés par les économies d'énergies futures. Ce programme a été récompensé à Berne.

Concernant les résultats, les SIG ont fait un résultat net sur leur activité à Genève de 72 MCHF, malgré la hausse des redevances dues à l'Etat et une baisse des tarifs de l'électricité au 1er janvier 2012, mais aucun changement des tarifs dans les autres secteurs. Une très bonne marge sur le gaz a été réalisée, malgré l'hiver très froid en début d'année 2012. Cette marge a permis une baisse des tarifs au 1er janvier 2013. À ce sujet, les normes IFRS interdisent la péréquation dans ce domaine. Les SIG connaissent une stabilité des charges d'exploitation et un niveau record d'investissements, même s'il était inférieur à ce qui était prévu dans le budget 2012. Finalement, la

dépréciation complémentaire d'Alpiq entraîne une perte sur le résultat consolidé.

Sur les chiffres clefs, avant consolidation des participations et impacts IFRS, les produits (1076,4 MCHF) sont légèrement plus élevés que l'année 2011 (1051,4 MCHF) avec une marge relativement stable. Les charges d'exploitation (335,5 MCHF) sont quasiment à la même hauteur qu'en 2011 (334,6 MCHF) et inférieures au budget 2012 (341,5 MCHF). Le taux de redevances (134,2 MCHF) est largement supérieur à l'année 2011 (78,9 MCHF). C'est l'effet de la loi de septembre 2011. Le résultat net est de 72 MCHF. Celui-ci comprend 32 MCHF d'éléments extraordinaires et non récurrents. Pour les investissements (231,2 MCHF), ils ne peuvent pas être comparés à 2011 (575,6 MCHF). En effet, en 2011, il y a eu le rachat de 15% des actions d'EDH. Les investissements en 2012 sont cependant importants (231,2 MCHF). Le cash-flow de gestion a été réduit au maximum (- 40,6 MCHF).

Pour les éléments non récurrents qui ont amélioré le résultat 2012, premièrement, au niveau fédéral, il y a eu un changement Elcom du calcul de la rémunération du réseau de l'électricité. Cela a mené à un excédent de 17 MCHF. Deuxièmement, la marge exceptionnelle de gaz a généré 14 MCHF. Cela va être compensé et reversé en 2013 et 2014 aux clients. Troisièmement, le résultat de valorisation des déchets est largement supérieur aux attentes (+ 6 MCHF) en raison des apports extraordinaires des déchets. Quatrièmement, un litige avec une banque s'est soldé sans préjudice pour les SIG (+ 3 MCHF).

Dans les détails, cela donne une baisse du poste de l'électricité en 2012 (519,6 MCHF en 2011 contre 496,4 MCHF en 2012). Par contre, pour le gaz et la thermique, les produits ont connu une forte hausse (209,8 MCHF en 2011 contre 244,7 MCHF en 2012). Ils sont par ailleurs légèrement inférieurs à ce qui avait été budgété (253,4 MCHF). Pour l'eau potable, les eaux usées et les déchets, tout est relativement stable (239,2 MCHF en 2011, 238,4 MCHF budgétés pour 2012 et 239,8 MCHF en 2012). Les produits de l'activité Telecom sont légèrement plus élevés que prévu (22,9 MCHF budgétés pour 2012 et 24,3 MCHF réalisés en 2012). Finalement, les autres produits sont stables (54,7 MCHF en 2011, 49,5 MCHF budgétés pour 2012 et 50,4 MCHF en 2012).

Concernant les produits des fonds de péréquation (ci-après : FPPA), afin de limiter des fluctuations trop fortes d'une année sur l'autre des tarifs de l'électricité, deux fonds de péréquation pluriannuelle ont été créés : l'un pour le secteur de l'approvisionnement et l'autre pour celui de la distribution de l'électricité. S'il y a des conditions économiques plus favorables, les produits

sont mis au bilan et cela sert à des adaptations tarifaires futures à la baisse ou à la prise en compte de charges supplémentaires. Les nouvelles règles validées par l'Elcom engendreront une augmentation des tarifs de Swissgrid pour 2013. Le FPPA sera fortement négatif ces prochaines années. En effet, pour l'instant, les SIG ne veulent pas répercuter la hausse de 20 à 25% des tarifs de Swissgrid, car les SIG en contestent une partie de la pertinence. Par ailleurs, la redevance extraordinaire perçue par l'Etat n'a pas été répercutée sur les prestations aux collectivités publiques.

Concernant les achats d'énergies, pour l'électricité, il y a eu une forte diminution d'achat d'électricité non prévue (258 MCHF budgétés en 2012 et 232,1 MCHF en 2012). C'est une bonne nouvelle pour les consommateurs, car cela permet de baisser les tarifs. C'est indirectement une mauvaise nouvelle pour les SIG, car ils ont des investissements dans les sociétés productrices d'électricité, notamment dans Alpiq. Ces sociétés ont subi de grosses dépréciations d'actifs. Pour la haute tension, les tarifs de Swissgrid étaient à un très haut niveau. L'Elcom en a fait baisser leurs tarifs. Toutefois, Swissgrid a gagné contre l'Elcom devant le Tribunal fédéral, donc, dès 2014, les tarifs augmenteront. En ce qui concerne le gaz, les achats de gaz ont été plus importants qu'en 2011. Les prix du marché à la fin 2011 laissent entrevoir des prix du marché plus élevés en 2012 qu'ils ne l'ont réellement été. La tendance est baissière en raison de la nouvelle production de gaz de schiste aux USA. Il y a trois plateformes mondiales. Dans la plateforme asiatique, les prix sont largement à la hausse, car il y a une augmentation de la consommation en Chine et une très forte augmentation de consommation au Japon qui remplace toute la production d'électricité nucléaire par de la production au gaz. Au sein de la plateforme étatsunienne, les prix ont chuté, les USA seront d'ici quelques années producteurs nets de gaz alors qu'ils étaient jusqu'à présent importateurs nets. En Europe, la tendance est à la baisse. Le prix du gaz qui était totalement corrélé au prix du pétrole est en train de se détacher.

Les effectifs des SIG sont relativement stables depuis 2011 ; ils sont moins importants que prévu. Un certain nombre d'activités en développement ne se sont pas faites et les SIG utilisent toujours les programmes d'optimisation. Cela est sensible dans le pôle environnement, activité en monopole, où il y a une meilleure maîtrise possible des charges.

Les charges d'exploitation sont stables, malgré une hausse de 2,5 MCHF. À propos du sponsoring, il est à noter que la FERDRE ne sera plus sponsorisée dès 2013.

Concernant les redevances, 56,8 MCHF sont des redevances supplémentaires. Par ailleurs, avec la baisse des tarifs de l'électricité, les

résidents contribuables des communes paient moins, ce qui diminue les redevances ordinaires aux communes. Cela devrait être modifié en 2015. Pour le reste, les montants sont stables. Les incitations financières du programme Eco21 sont supérieures à celles de 2011, mais inférieures à ce qui a été budgété. Les résultats d'Eco21 sont bons, mais inférieurs aux résultats espérés. En effet, l'axe principal auprès des entreprises a souffert du marasme économique ; les entreprises ont d'autres préoccupations que d'investir dans une refonte de leur processus de production malgré le retour sur investissement très court de deux à quatre années.

Avec le fort rythme d'investissement des SIG, les amortissements sont élevés. Ce sont des amortissements directs pour la STEP du Nant d'Avril et une partie du réseau haute tension. Pour les charges financières, l'acquisition des 15% d'EDH n'était pas inscrite au budget, car elle a été conclue en décembre 2011. C'est pour cela que la dette est augmentée. Cela dit, cette acquisition a rapporté 7,5 MCHF de dividendes. Par contre, avec le taux d'intérêt historiquement bas de 1,6% en moyenne, les SIG ont eu 18 MCHF de charges financières alors qu'il en était prévu 16 MCHF sans compter l'achat d'EDH. Ce taux d'intérêt de 1,6% ne sera plus jamais atteint. Les SIG avaient une politique de gestion des risques permettant d'avoir un endettement flottant de 30%, qu'ils envisagent de diminuer. Cela péjorera les charges financières des deux ou trois prochaines années, mais assurera un taux extrêmement bas pour une période de 15 à 20 ans.

Concernant le résultat analytique des SIG, il faut préciser que la concurrence dans le marché de l'électricité et le marché de l'énergie thermique n'existe que pour les gros clients. Pour l'électricité, 40% de la consommation revient aux clients éligibles. La proportion au niveau du gaz est nettement moindre. Pour la distribution de l'électricité, la forte augmentation du bénéfice est notamment due au changement de calcul par l'Elcom. Le domaine de l'énergie électrique a fait un très bon résultat et devrait rester stable grâce aux mécanismes de péréquation. L'activité de production d'électricité est également stable. Pour le gaz, la marge exceptionnelle a joué un rôle important. Par ailleurs, les SIG ont vendu davantage de gaz que prévu et toutes les quantités supplémentaires de gaz non compris dans les contrats à long terme sont achetées au prix du marché. Ces éléments ont permis la baisse des tarifs pour l'année 2012. Dans le domaine de la chaleur, la dette a été réduite. Toutefois, elle reste une activité en forts investissements. Tant que les clients ne sont pas raccordés, il n'y a aucun produit. De plus, en période d'investissements, les normes IFRS ne permettent aux SIG d'activer que la moitié des coûts d'études, le reste devant être amorti directement. Il faut préciser que le programme de prospection

géothermique est toujours en discussion ; la phase d'étude sera probablement à la charge des SIG. À terme, l'activité devrait prendre de l'ampleur et s'équilibrer, mais elle sera encore dans le rouge quelques années. L'eau potable est une activité stable. L'activité des eaux usées s'est fortement dégradée en raison de la baisse de la consommation d'eau et de la charge polluante via l'augmentation de la population; il est nécessaire de rééquilibrer cette activité. Concernant les déchets, l'année 2012 était extraordinaire, ce qui ne se reproduira plus en 2013. D'autant plus qu'en 2013 surviendra la fin des contrats avec les communes du canton de Vaud. Au niveau des services, notamment le Télécom, le réseau FTTH est prévu pour une longue période afin de répondre aux besoins de la population. Pour l'instant, il y a peu de raccordements et l'activité est déficitaire. Elle le restera encore quelques années et produira sa rentabilité dans un horizon de 5 à 15 ans. Finalement, le secteur « autres » a fait un bon résultat. Il comprend les dividendes extraordinaires provenant de la soulte d'Alpiq et le produit des intérêts internes. Par contre, il comprend également la redevance extraordinaire qui n'a pas été répercutée sur les clients.

Les investissements des SIG couvrent encore à moitié les activités traditionnelles (la distribution d'électricité, le gaz, l'eau potable et les eaux usées). Trois autres activités sont en fort développement, notamment les télécoms et l'énergie thermique. En effet, il y a un important potentiel géothermique à Genève. Le solaire ne répond qu'à 1% des besoins du canton. Pour l'énergie thermique, il faut encore attendre que les technologies évoluent. Pour l'éolien, les SIG ont de plus en plus de difficultés à obtenir des autorisations de construire pour des sites éoliens en suisse. Les SIG développent à l'étranger au travers d'EOSH ou Swisspower. Les dépenses pour ce domaine sont nettement inférieures aux prévisions. L'aboutissement des projets est également décalé dans le temps.

En termes de cash-flow libre, deux années ont été atypiques. D'une part, en 2008, il y a eu le transfert d'actifs des eaux usées et de la valorisation des déchets. D'autre part, en 2011, les SIG ont acquis pour 355 MCHF une participation d'EDH. Globalement, en 2012, seuls 25 MCHF d'investissements n'ont pas pu être financés par la capacité d'autofinancement des SIG.

L'endettement n'a pas augmenté, par contre. À la fin des années 90, les SIG avaient un milliard d'endettement. Avec seulement 500 MCHF de fonds propres, cet endettement n'était pas supportable. Les SIG se sont efforcés de diminuer cet endettement à 116 MCHF en 2007. Avec la recapitalisation de la CAP, les SIG verront leur endettement à nouveau frôler le milliard.

Concernant le résultat net consolidé, l'activité sur Genève des SIG, y compris les dividendes, est relativement stable. Plus de la moitié du bénéfice des SIG est liée à la distribution des dividendes dans les participations. Le bénéfice généré par les activités normales est de 18 MCHF en 2012. La consolidation des sociétés du groupe se chiffre à - 149 MCHF ; ce chiffre est exclusivement dû à la dépréciation des actifs d'Alpiq. Il faut préciser que l'impact IFRS sur la variation de la valeur des instruments financiers des SIG n'a pas d'effets à terme, car les SIG conservent ces instruments jusqu'à leur terme. Le résultat 2012 est similaire à celui de 2011 en raison des problèmes liés à Alpiq.

Pour ce qui est de la caisse de pension, selon la vision IFRS, globalement il y a 900 MCHF de valeur du patrimoine de la CAP. Il y a un peu plus 1,8 milliard CHF de l'engagement. Selon l'IFRS, il y a un déficit à couvrir au niveau de la CAP de 900 MCHF. Lors de la recapitalisation, les SIG devront investir un montant de 320 MCHF puis, comme les SIG ne bénéficieront plus de la garantie des collectivités publiques, ils devront constituer une réserve de fluctuation de 15% pour un montant de 190 MCHF, ce qui fait un montant total de 510 MCHF. Ainsi, le coût est inférieur au montant de 900 MCHF. L'assainissement de la CAP aura un très fort impact sur l'endettement des SIG. Par contre, en termes comptables, les SIG ont déjà, au niveau IFRS, intégré 456 MCHF de provisions qui couvriront la première tranche du montant à verser en 2014 puis une partie des tranches suivantes. Au niveau des unités d'affaires, les SIG les impactent seulement depuis 2009. 140 MCHF ont été impactés pour l'instant. Il reste encore 18 années à impacter à hauteur de 22 MCHF pour arriver au coût total. Cet assainissement n'aura donc pas d'impacts sur les tarifs. Au contraire, il y aura un effet plutôt à la baisse sur les unités d'affaires.

Questions des commissaires

Un commissaire Vert note que si les SIG confirment leur engagement dans la production de NER (22 MCHF en 2012) et les économies d'énergie par différents programmes, force est de constater que ce chiffre est largement inférieur à celui de 2011 et à ce qui était prévu dans le budget 2012.

M. Ruegg explique que les investissements ont été retardés à cause du retard dans le projet éolien. Par ailleurs, les activités liées aux programmes de maîtrise de l'efficacité énergétique ne sont pas inscrites dans les investissements, mais dans les charges d'exploitations. Donc les chiffres ne reflètent pas l'entièreté de l'engagement SIG.

M. Peyrot confirme qu'il a quatre à cinq années de retard dans le projet éolien en raison de nombreuses oppositions et que c'est un réel problème. Par ailleurs, les technologies ne sont pas toujours aussi efficaces qu'espéré. Ainsi, l'éolien se réalisera nettement plus lentement que prévu et peut-être pas dans le volume et avec la rentabilité espérés. Il y aura une réflexion à avoir sur l'ensemble de ces projets.

Le commissaire Vert rappelle que les SIG avaient envisagé, lorsqu'ils étaient encore en train de réfléchir à souscrire à l'offre d'Alpiq de participer à la dette subordonnée, d'acheter des actifs qu'Alpiq vendait et qui comprenaient un champ éolien en activité à environ 400 MCHF.

M. Peyrot informe qu'Alpiq a renoncé à vendre cet actif. Cela dit, la décision aurait dû être prise par EOSH. Ces derniers envisagent tout de même de compléter leurs actifs éoliens. Il y a des discussions avec les actionnaires, dont les SIG, autour de la possibilité, entre aujourd'hui et 2019, d'acquérir des actifs éoliens en France et aux USA afin de doubler le volume actuel.

M. Ruegg ajoute qu'à court terme la production d'électricité par l'éolien en Suisse est très largement au-dessus du prix courant, car elle est totalement subventionnée. C'est également le cas, dans une moindre mesure, à l'étranger. Le développement éolien est destiné à assurer à long terme la production de l'électricité adaptée à l'environnement. À court terme, cela représente une opération financière. Dans ce cadre-là et en tant qu'entreprise publique, il est pertinent pour les SIG d'investir prioritairement en Suisse.

Le même commissaire Vert remarque que dans le domaine de la fibre optique les SIG ont investi 70 MCHF en totalité et la moitié de la population est raccordable. Toutefois, le taux d'utilisateurs réel par rapport au potentiel est très marginal. Dans ce domaine, les SIG ont choisi d'investir dans un secteur dont la rentabilité est attendue dans cinq à dix ans. Pour l'instant, avec environ mille utilisateurs, ce domaine est loin d'être rentable. Les SIG sont donc très optimistes sur ce sujet mais très pessimistes sur l'éolien.

M. Ruegg répond que les SIG construisent les infrastructures de fibre optique pour 60 à 80 ans. A cet horizon-là, les SIG auront participé au raccordement d'une grande partie de la population genevoise et l'activité sera rentable. Effectivement, à court terme, elle ne l'est pas. Une décision a été prise par les autorités politiques des SIG ; c'est un choix politique.

M. Peyrot rappelle que les SIG ont refusé de raccorder toute la zone verte, les fonds nécessaires pour connecter la partie campagne n'ont pas été dégagés. Par ailleurs, les éléments technologiques nouveaux pourront éventuellement réduire le coût. Il est vrai que, pour l'instant, il n'y a que très peu de demandes.

Ce même commissaire Vert constate avec satisfaction que le sponsoring est redirigé vers des organisations qui s'occupent de problématiques énergétiques. Le volume total est donc de 1,5 MCHF. Il aimerait savoir, d'une part, pourquoi une partie de l'argent destiné au sponsoring ne pourrait pas être investi dans le programme Eco21 et, d'autre part, si le financement d'Eco-climat, avec les certificats de CO₂, ne peut pas être appliqué au financement d'Eco21.

M. Ruegg répond que le programme Eco21 n'a pas un problème de financement. Les économies d'énergies sont faites par les clients. Les SIG donnent des conditions-cadres aux clients. Le programme d'Eco21 qui souffre est celui destiné aux entreprises. À l'heure actuelle, les entreprises font face à des difficultés qui ne les incitent pas à considérer une baisse de leur consommation d'énergie.

Ensuite, la compensation CO₂ par des programmes d'économies chez des tiers est une chose qui est usuelle et comprise. Cela marche très bien pour Eco-climat. Par contre, les certificats d'électricité ne sont pas perçus de la même manière par les clients. Très peu de clients seraient prêts à payer un surplus pour financer le programme d'Eco21.

Un commissaire (L) demande pour quelle raison les frais de consultants ont augmenté de 20%, soit de 4,5 MCHF à 5,5 MCHF.

M. Ruegg explique que l'Etat a demandé aux SIG de prendre les frais de consultants du projet Cheneviers IV à leur charge vu que la future usine sera à leurs bénéfices. Ce chiffre doit être inscrit dans les coûts d'exploitation selon les normes IFRS.

Ce même commissaire (L) revient sur les instruments financiers. Précédemment, les SIG étaient endettés à ce sujet. Cette année, il remarque que les SIG sont passés rapidement sur ce dossier. Il en déduit donc que les SIG sont à nouveau bénéficiaires.

M. Ruegg explique que ces instruments financiers sont des achats à terme. L'instrument financier assure un taux maximal, mais permet aux SIG de bénéficier de la baisse des prix. Grâce à cela, les SIG ont économisé quelques dizaines de millions depuis 2009. Par contre, ces instruments ont une valeur virtuelle pendant chaque clôture et jusqu'au moment où ils sont exercés. Cette valeur n'est pas réelle pour les SIG, car ils se sont obligés dans une politique de gestion des risques stricte à ne pas spéculer donc à ne pas le vendre.

Le même commissaire (L) comprend que les instruments financiers ne sont utilisés que pour les couvertures de change.

M. Ruegg répond que c'est essentiellement pour les couvertures de change. Cela a été aussi fait pour des couvertures de taux d'intérêt.

Un commissaire (L) revient sur la problématique de la gestion des risques liés à la relation en cascade avec EOSh et Alpiq. Cette année, l'assainissement des avoirs d'Alpiq se poursuit et l'avenir d'Alpiq reste incertain.

M. Peyrot rappelle que la marge de manœuvre des SIG est très faible. Les partenaires des SIG dans EOSh sont satisfaits avec le partenariat avec Alpiq. La seule possibilité pour les SIG serait de sortir d'EOSh. Par contre, il n'y a pas de marché et les SIG ne souhaitent actuellement pas envisager cette possibilité.

Un commissaire (L) aimerait être certain que les SIG vont toucher la soulte et ne vont pas souscrire à l'emprunt.

M. Peyrot confirme que la partie de la soulte de 72 MCHF revenant aux SIG va effectivement être versée. Les conditions sont en discussion.

Un commissaire (L) estime que le système choisi pour recapitaliser la CAP n'est pas bon. Dans le fond, il y a une certaine forme de supercherie intellectuelle à dire qu'à terme les SIG auront leur propre caisse de pension, puisque l'essentiel des actifs de cette caisse sera constitué des parts de fonds immobiliers non liquides; la situation actuelle voudrait que les SIG reprennent ces parts.

M. Ruegg répond que la structure finale juridique qui détiendra les actifs de l'ensemble de la CAP est encore en discussion. A priori, les discussions s'achèment vers une fondation. C'est le moyen le plus pertinent pour séparer les actifs. De plus, il y a quand même une certaine liquidité. La Ville et les communes doivent également assainir leur part de la caisse de pension et pour l'instant ils n'ont pas la capacité de trouver des placements financiers aussi rentables que ceux de la CAP.

Un commissaire (L) remarque que seuls les SIG estiment difficile d'évaluer la valeur d'un immeuble. Le débat tourne autour du fait que les actifs de la future caisse de pension des SIG se composeront de parts de fonds immobiliers. Pour la réalisation, il faudra ainsi rechercher un tiers pour acheter les parts d'un bien.

Un commissaire (S) aimerait savoir si, dans les approvisionnements en gaz des SIG, la provenance du gaz était connue, notamment par rapport au gaz de schiste.

M. Ruegg répond que le gaz vient prioritairement de Russie, mais aussi en partie de Norvège et d'Algérie. Il n'y a pas de production de gaz de schiste

sur ces plateformes et les SIG ne sont pas encore penchés sur des éventuels labels spécifiques.

Une commissaire (S) revient sur la différence du prix des énergies fossiles et demande s'il y a d'autres éléments qui expliquent cette baisse à court terme.

M. Ruegg explique que la capacité de production par les usines thermiques, de type nucléaire ou au gaz et au charbon est supérieure à la demande. En 2007 et 2008, avec l'extraordinaire hausse du prix de l'électricité, toutes les entreprises électriques se sont mises à construire des outils de production, notamment des centrales thermiques au gaz. La crise économique a ensuite fortement diminué la croissance et ainsi la demande. Il en a résulté une surproduction.

Ensuite, les NER continuent à être mis en service. Celles-ci sont totalement subventionnées. Les producteurs doivent vendre le produit. A contrario, une centrale à gaz qui produit au-dessus du coût du marché cesse sa production, ce qui limite la surproduction.

M. Peyrot ajoute qu'il y a encore un phénomène indirect lié au gaz de schiste américain. Ce dernier engendre la baisse du prix du charbon aux USA, qui est alors exporté en Allemagne et sert aux usines électriques du pays.

Une commissaire (S) aimerait connaître la part suisse des actifs du parc éolien de Swisspower à l'étranger par rapport à la part européenne. Par ailleurs, elle demande s'il y a autant de blocages qu'en Suisse.

M. Ruegg pense qu'il n'y a pas un pays au monde où il y a autant de blocages qu'en Suisse. De toutes les façons, les parcs étrangers sont déjà construits. La part suisse se chiffre à environ 65 MCHF sur 250 MCHF.

Un commissaire (L) constate qu'il y a une augmentation des indépendants par rapport aux clients captifs, sur lesquels la charge des coûts risque d'être répercutée. Il aimerait connaître l'avenir de cette double tarification que les SIG utilisent.

M. Peyrot confirme que le marché va complètement se libéraliser. L'introduction à la libéralisation est retardée, car elle n'est pas compatible avec la Stratégie 2050 du Conseil fédéral. Jusqu'en 2011, les clients ayant choisi une offre de marché avaient fait confiance aux SIG à 97%. En 2012, ce taux a diminué pour atteindre 77%. Toutefois, la perte des éligibles n'a pas d'impacts négatifs sur les captifs, car l'approvisionnement de ces derniers est assuré par les contrats à long terme des SIG.

M. Ruegg ajoute qu'entre 2003 et 2008, les clients éligibles ont payé beaucoup plus cher que les clients captifs, car on était dans un marché qui augmentait. Au fond, les captifs sont défavorisés dans un marché descendant, mais favorisés dans un marché montant et bénéficient d'une stabilité des prix.

M. Peyrot rappelle que le client captif a bénéficié d'une baisse des prix de 15% ces dernières années. Cependant, il est vrai que le client captif ne négocie pas son contrat.

Un commissaire (R) aimerait connaître le montant exact de l'amortissement de la STEP du Nant d'Avril.

M. Ruegg répond qu'il se chiffre entre 3 et 4 MCHF.

Le même commissaire (R) comprend que cela explique en partie l'impact sur le résultat net des eaux usées. Il aimerait connaître le montant correspondant au segment eaux usées dans les 607 MCHF d'endettement actuel.

M. Ruegg pense que c'est 290 MCHF sur un milliard CHF.

Un commissaire (R) aimerait connaître l'analyse des SIG de la pratique de la rétribution à prix coûtant (RPC), sachant qu'il y a une initiative fédérale à ce sujet et des projets en liste d'attente.

M. Ruegg pense que la transformation du régime RPC est une très bonne chose, car cela évite de perturber le marché. Pour l'instant, conformément à la loi, les SIG ont l'obligation de reprendre le courant qui est produit à Genève sur les bases du RPC.

Un commissaire Vert aimerait des précisions sur l'avenir de la méthanisation.

M. Ruegg explique que l'Etat doit attribuer la concession. Il y a deux projets concurrents. De plus, il faudra trouver une rentabilité économique.

Le même commissaire Vert s'enquiert sur le litige avec UBS.

M. Ruegg explique qu'UBS avait laissé un immeuble en construction pendant 2-3 ans avec de l'eau dans les conduites. Cette eau a provoqué des dégâts. Ils estimaient que c'était la qualité de l'eau qui était en cause. Ils ont été déboutés.

Dans le cadre de la discussion finale, un commissaire (L) rappelle que plus que les comptes, c'est le rapport de gestion qui est important. Il ajoute que, par analogie avec l'examen des comptes de l'Etat, la commission devrait également se prononcer sur le rapport de gestion.

Ce même commissaire (L) demande au président de rédiger une note afin que les comptes et le rapport de gestion soient traités de façon séparée.

Vote d'entrée en matière sur le PL 11147 :

En faveur : 11 (2 S, 3 Ve, 1 PDC, 2 R, 2 L, 1 UDC)

Contre : 2 (2 MCG)

Abstention : 1 (1 L)

Vote sur le titre et le préambule :

Pas d'opposition. Adopté

Vote sur l'article 1 :

Pas d'opposition. Adopté

Vote sur l'article 2 :

Pas d'opposition. Adopté

Vote sur l'article 3 :

Pas d'opposition. Adopté

Vote sur le PL 11147 en son entier :

En faveur : 11 (2 S, 3 Ve, 1 PDC, 2 R, 2 L, 1 UDC)

Contre : 2 (2 MCG)

Abstention : 1 (1 L)

Le PL 11147 est accepté.

Au bénéfice de ce qui précède, la majorité de la Commission de l'énergie et des Services industriels vous recommande, Mesdames et Messieurs les députés, d'accepter ce projet de loi.

Projet de loi (11147)

approuvant le rapport annuel de gestion, le compte de profits et pertes et le bilan des Services industriels de Genève pour l'année 2012

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 160, alinéa 1, lettre b, de la constitution de la République et canton de Genève, du 24 mai 1847;
vu l'article 37, lettre b, de la loi sur l'organisation des Services industriels de Genève, du 5 octobre 1973;
vu la décision du conseil d'administration des Services industriels de Genève, du 19 mars 2013,
décrète ce qui suit :

Art. 1 Gestion

Le rapport annuel de l'organe de révision au conseil d'administration des Services industriels de Genève, ainsi que le rapport annuel de gestion des Services industriels de Genève pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012, sont approuvés.

Art. 2 Compte de résultat consolidé et total du bilan

Le compte de résultat consolidé et le total du bilan pour l'année 2012, présentés conformément aux normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards), anciennement IAS, sont approuvés conformément aux résultats suivants :

a) résultat opérationnel consolidé du groupe	172 515 218 F
b) résultat net consolidé du groupe	-71 277 481 F
c) total du bilan consolidé du groupe	4 400 030 613 F

Art. 3 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.